



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VARAMBON**

Séance du 05 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois d'avril à vingt heures trente, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Dominique GABASIO, en qualité de Maire.

Etai^{ent} présents : Dominique GABASIO, Daniel MARTIN-FERRER, Mireille BESSON, Jean-Claude DURUAL, Vincent ZWITSERS, Ignace DI FILIPPO, Patrick CHAFFANEL, Christine SORNAY, Audrey THOME, Michel FLOQUET, Henri de BOISSIEU.

Absents excusés : Yves MOLTON (pouvoir à Daniel MARTIN-FERRER), Elodie MELLET (pouvoir à Audrey THOME), Anne CHOLVY (pouvoir à Christine SORNAY), Dorian DEBOURG (pouvoir à Michel FLOQUET).

Date de convocation : 29 mars 2022

Secrétaire de séance : Daniel MARTIN-FERRER

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1er mars 2022 : adopté à l'unanimité

ASSOCIATIONS

➤ **Attribution des subventions aux associations** :

Madame Mireille BESSON, adjointe, propose au conseil municipal d'attribuer les subventions 2022 telles qu'elles ont été décidées par la commission finances :

Associations	Subventions 2022
CMBA	100
ADAPA	100
OCCE AIN	100
LES AMIS DU CCAS	2500
ACADEMIE DE LA DOMBES	50
TOTAL	2 850 €

Madame GABASIO et Monsieur CHAFFANEL, tous 2 présidents d'associations locales, décident de ne pas prendre part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de l'attribution des subventions aux associations 2022 comme présenté.

FINANCES

➤ **Approbation de l'augmentation de la taxe foncière.**

Mme le Maire propose une augmentation de la taxe d'assainissement de 1 point d'indice ce qui équivaut à un taux de 27,56% à 28,56% pour le bâti et de 37,63% à 38,63% pour le non bâti.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve ce changement.

➤ **Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2021 du budget principal et du Budget d'assainissement**

Mme Mireille BESSON adjointe rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Pont d'Ain. Ce document retrace l'ensemble des opérations budgétaires (dépenses et recettes) selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut ainsi constater la stricte concordance de ces deux documents.

- Le Conseil Municipal, à la majorité des présents, approuve les comptes de gestion 2021 du budget principal et du budget assainissement.

➤ **Approbation du CA 2021 – budget Principal :**

Mme le Maire présente le compte administratif 2021 pour le budget principal.

Le compte administratif 2021 du budget principal se présente comme suit :

Section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Exécution de l'exercice 2021	328 661,81 €	352 915,41 €
Excédent antérieur reporté		11 854,96 €
Total	328 661,81 €	11.728,23 €
Résultats de clôture		36 108,56 €

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Exécution de l'exercice 2021	166 692,53 €	209 026,13 €
Déficit antérieur reporté	66 526,63	
Total	233 219,16 €	209 026,13 €
Résultats de clôture	24 193,03	

Mme BESSON, adjointe, met au vote : Pour 14

- Le Conseil Municipal, à la majorité des présents, approuve le compte administratif 2021 du budget principal faisant apparaître un déficit de clôture de 24 193,03 € en section d'investissement et un excédent de clôture de 36 108,56 € en section de fonctionnement,

➤ **Approbation du CA 2021 – budget Assainissement :**

Mme le Maire présente le compte administratif 2021 pour le budget assainissement.

Le compte administratif 2021 du budget assainissement se présente comme suit :

Section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Exécution de l'exercice 2021	47 218,02 €	51 353,25 €
Excédent antérieur reporté		18 392,28 €
Total	47 218,02 €	69 745,53 €
Résultats de clôture		22 527,51 €

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Exécution de l'exercice 2021	66 636,66 €	39 187,00 €
Déficit antérieur reporté		56 974,65 €
Total	66 636,66 €	96 161,65 €
Résultats de clôture		29 524,99 €

- Le Conseil Municipal, à la majorité des présents, approuve le compte administratif 2021 du budget assainissement faisant apparaître un excédent de clôture de 29 524,99 € en section d'investissement et un excédent de clôture de 22 527,51 € en section de fonctionnement,

INFORMATIONS

➤ Devant les difficultés rencontrées dans l'utilisation des logiciels administratifs, Madame le Maire propose le changement du logiciel comptable et état civil JVS vers COSOLUCE en accord avec la secrétaire. La société propose la formation ainsi que la remontée des données vers le nouveau programme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte les propositions de Madame le Maire pour ce changement.

➤ Prospective financière : Mme le Maire et Daniel MARTIN-FERRER exposent au conseil avoir assisté à la présentation de la prospective financière de la CCRAPC par le cabinet KPMG. Cette prospective sur la fin du mandat était très intéressante et permet aux élus de se positionner sur les perspectives financières pour la fin de mandat. Mme le Maire indique avoir demandé un devis à KPMG pour une telle étude sur les finances de la communes et les perspectives d'ici la fin du mandat. Le coût est d'environ 6000 €. Après discussion, l'ensemble des élus décident de ne pas faire cette étude qui impacterait trop le budget de fonctionnement de la commune. Il sera demandé aux services Finances Publiques si des éléments peuvent nous être apportés.

Questions diverses

Mr Jean Claude DURUAL présente le projet de rénovation de la terrasse rue des Rives de l'Ain, en face de la Brasserie du même nom.

Ce travail de rénovation est en partie fait par les employés communaux et des bénévoles, élus et non élus. La rémunération du temps passé par les employés communaux sera incluse dans la demande de subventions déposée auprès de la Région.

Mme Christine SORNAY informe le conseil municipal qu'elle a été contactée par Mme Sophie Moreau, présidente fondatrice de l'association « Courir pour ELLES ». Cette association a deux missions principales :

- La prévention des cancers par la pratique d'une activité physique régulière
- Le soutien des femmes touchées par la maladie en leur offrant l'accessibilité à des séances d'Activité Physique Adaptée (APA) en milieu hospitalier ou associatif.

Depuis 10 ans, cette association organise une marche ou une course caritative au mois de mai. Le temps étant trop court pour organiser cette manifestation sur la commune, il est décidé de la prévoir à l'automne dans le cadre du mois « Octobre rose ».

Une réunion de concertation avec Mme Sophie Moreau va être programmée avant les vacances.

Dominique GABASIO
Maire

Daniel MARTIN-FERRER
Secrétaire de séance